

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Crépy-en-Valois  
Commune de Glaignes

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2015

### ***PROCES VERBAL***

Par convocations individuelles expédiées le 28 septembre deux mil quinze aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le premier octobre deux mil quinze à 19 h 15.

L'an deux mil quinze, le premier octobre, à 19 h 15, le Conseil Municipal de Glaignes s'est réuni sous la présidence de Marie-Paule TARDIVEAU, Maire.

Étaient présents : Laurent LEGROS, James MARTIN, Denis VIVANT, René VULCAIN, Françoise RAYSSIER, Christophe NEUDORFF, Marina MEIGNEN, Patrice MAIELLO, Gwladys LEGOIX, Fabrice RAMET.

Secrétaire de séance élu : Denis VIVANT

Était absent :

Madame le Maire ouvre la séance et fait ensuite procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015 par Monsieur Denis VIVANT, désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

#### **Tarif des cases du columbarium et des cavurnes :**

Le Maire présente au Conseil Municipal la réalisation des travaux du columbarium et des cavurnes et propose d'établir un tarif, comme pour les concessions du cimetière :

**Art. 1er** Le columbarium offre aujourd'hui 6 emplacements d'urnes dans la fontaine fleurie et 2 cavurnes. Il évoluera au fil des demandes.

**Art. 2** : les concessions seront divisées en 3 catégories, à savoir :

- 1°) concessions centenaires
- 2°) concessions cinquantenaires
- 3°) concessions trentenaires

**Art. 3** : le prix des cases et des cavurnes est fixé comme suit :

	Cases	cavurnes
1°) centenaire	750.00	750.00
2°) cinquantenaire	500.00	500.00

**Art. 4** : les concessions centenaires, cinquantenaires ou trentenaires pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

**Art. 5** : les concessions centenaires, cinquantenaires ou trentenaires pourront être, à toute époque de leur durée, tant que les titulaires ou ayants cause seront en droit d'en demander le renouvellement, et sur demande expresse de ces derniers, converties en une concession de plus longue durée, de quelque classe que ce soit. Le prix à payer pour la concession substituée sera celui fixé par le tarif en vigueur au moment de la conversion.

**Art. 6** : à défaut de renouvellement des concessions centenaires, cinquantenaires ou trentenaires, les concessionnaires seront libres d'enlever les urnes. Cet enlèvement devra être opéré dans le délai qui leur sera assigné. A l'expiration de ce délai, la commune pourra disposer de la case comme elle l'entend.

**Art. 7** : les concessions seront accordées pour fonder la sépulture du concessionnaire et de ses parents ou successeurs.

**Art. 8** : la jouissance des cases ne pourra être modifiée par les concessionnaires ou leurs héritiers, ni par qui que ce soit, en dehors de l'intervention du Maire. Ils ne pourront, dans aucun cas, changer de destinataire, conformément à l'article L2223-17 du code général des collectivités territoriales.

### **Restauration de l'église :**

Après plusieurs rencontres avec la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France, la première tranche de travaux est enfin prête. Une première demande de subvention concernant les honoraires de l'architecte doit être déposée auprès de la DRAC et du Conseil Départemental pour pouvoir lancer l'appel d'offre. Une 2<sup>ème</sup> demande sera ensuite déposée et concernera les travaux et le suivi des travaux par l'architecte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 2 juillet 2010,

Considérant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DRAC,

Le Maire présente le dossier d'avant-projet sommaire des travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame Sainte-Marguerite établi par les bureaux d'architecte LEGENDRE/GIGOT et propose au Conseil Municipal de lancer la 1ère tranche, à savoir:

- Honoraires 34 926.07 € H.T.
- Travaux : 163 974.32 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

**Article 1er** : Lancer les travaux de l'église

**Article 2** : De solliciter une subvention auprès de la DRAC (50%) pour les honoraires de l'architecte (34 926.07 € HT) concernant le démarrage des travaux. soit 17 463.03 €

**Article 3** : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental (30 %), soit 10 477.82 €

**Article 4** : De financer le solde sur fond libre 6 985.22 € + T.V.A. 6 845.51 €

**Article 5** : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### Questions diverses :

#### ➤ Enfouissement des réseaux:

Suite à la rencontre avec le fermier SAUR, 3 réseaux doivent être changés, rue de Metz, rue d'en Haut et le bouclage rue du bois de Berlette/le Chenil.

Le conseil décide de ne pas changer la canalisation rue de Metz car la rue est en très bon état. Le bouclage rue du Bois de Berlette/le Chenil demande une étude beaucoup plus approfondie afin d'installer en même temps la protection incendie qui fait défaut pour le pavillon de Chasse et le Chenil.

Il est donc envisagé de commencer par la rue d'en Haut. Contact est pris avec le syndicat d'Auger Saint-Vincent qui pourrait prendre en charge les travaux de changement de canalisation d'eau. Les réseaux électriques et téléphoniques seront enterrés en même temps.

Nous avons déjà reçu une offre d'un bureau d'études (ACP) afin de suivre les travaux. Une 2<sup>ème</sup> offre a été demandée à un bureau d'études sélectionné par le SEZEO (syndicat d'électricité).

Le Conseil Municipal devra lors d'une prochaine réunion choisir l'offre la plus intéressante.

#### ➤ Divers travaux :

Plusieurs devis ont été demandés, à savoir :

- Restauration des bâtiments techniques de la mairie : 18 860.05 € TTC (entreprise Horcholle); un 2<sup>ème</sup> devis sera demandé aux établissements Rivolta.
- Volets au rez-de-chaussée de la mairie : 1 905.60 € TTC (JP2D); un 2<sup>ème</sup> devis sera demandé.
- Trottoirs et voirie de la rue de Beaumarais : 83 003.56 € TTC (Cabrema)

Un point sur le budget sera fait avant de décider des travaux à réaliser sur 2016.

#### ➤ Renégociation des assurances de la commune :

En début d'année, 3 compagnies d'assurance ont été contactées afin de renégocier les différentes assurances communales. Une seule compagnie a répondu, la SMACL, assurance actuelle, et permet un gain d'environ 300 € sur l'année à venir.

#### ➤ PLU :

3 réunions de diagnostics du village ont déjà eu lieu. La 3<sup>ème</sup> concernait les réseaux et a permis de montrer qu'il était encore possible d'accueillir 4 à 5 nouvelles maisons sans modification du réseau électrique. La 4<sup>ème</sup> réunion, le 5 octobre, a pour sujet : bilan du diagnostic territorial et première approche du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

➤ **Noël des enfants :**

Cette année, Glaignes se regroupera une nouvelle fois avec les communes d'Orrouy, Béthancourt, Gilocourt et Rocquemont pour offrir un spectacle et un goûter pour Noël. Les coûts partagés entre les 5 communes permettent d'offrir aux enfants un spectacle d'une grande qualité.

➤ **Conseil Municipal « jeunes »:**

Le Maire et le Conseil Municipal remercient et félicitent les 4 représentants du Conseil Municipal Jeunes, Lucas BOULANGER, Thomas COLIN, Florian RAYSSIER et Oscar TARDIVEAU pour leur implication à divers niveaux dans le « conseil Municipal Jeunes ».

Ils présentent au Conseil Municipal un projet concernant l'installation d'un City Stade, Petit terrain multisports, en bois et aluminium ou bois et fer afin qu'il s'intègre au mieux dans l'environnement du village. Les dimensions sont de 12 m x 22 m, plus 2 m de bitume tout autour. Ce city stade permettrait de jouer au tennis, basket, badminton, handball ...

Le coût serait de 60 000 € + 10 000 € pour l'installation de filet de 5 à 6 m de hauteur. En effet, la commission présente ce projet à l'emplacement du panier de basket actuel, près de l'espace Beaumarais. Les filets éviteraient que les ballons chutent dans la rivière.

La construction est réalisée en 5 jours et les jeunes, majeurs, pourraient apporter leur aide afin d'économiser 70 h de travail.

Cette structure pourrait également servir à l'école ainsi qu'à l'organisation de journées intersport organisées par la mairie.

Il est proposé d'installer quelques jeux de plein air aux sablons pour les enfants en bas âge. Dossier à l'étude.

➤ **Boulangerie :**

Un point a été fait avec notre boulanger, Monsieur COVET. La boulangerie fonctionne très bien ; la tournée s'est grandement agrandie. Il est même victime de son succès puisqu'il arrive régulièrement qu'en fin de journée il n'y ait plus de pain. Il devra effectuer un stage d'une semaine afin de pouvoir s'établir définitivement comme boulanger ; il est actuellement autoentrepreneur.

➤ **Une nouvelle installation sur Glaignes :**

Le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'ouverture d'un restaurant sur le village par Monsieur GOUFFE qui est un ancien cuisinier et qui possédait un restaurant en Argentine. Il recevrait chez lui et commencerait dans un premier temps le vendredi et samedi soir. Le Maire a fortement encouragé Monsieur GOUFFE dans son initiative. On peut espérer une ouverture pour le début de l'année 2016.

Madame le Maire tient à remercier Monsieur NEUDORFF qui a offert à la commune plusieurs tonnes de mignonette qui ont été étalées dans notre vieux cimetière.